En exercice : 15
Présents : 14
Excusés : 0
Absents : 1

Date de la convocation :
22/10/2026

Président de séance :
Didier PLANTÉ

Secrétaire de séance :
Audrey EMEDY

Rapporteur : Didier PLANTÉ

N° interne de l'acte : 2026-045
N° de feuillet :

lundi 2 novembre 2026, le Conseil Municipal de Commune de PLOEVEN s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil.

Membres présents :
Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, Marina DESCHAMPS, Jean-Claude LAGOUTTE, Anne BOTHOREL, Joëlle BOURSEUL, Joël GARO, Elise THOMAS, Katel LE CLAINCHE, Christophe LE NEST, Béatrice ROIGNANT, Pierre GELÉ, Audrey EMEDY, Maxime BATTAIS

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
François LALLIER-GOLLET

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20261102-DELIB_2026_045-DE

MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE CRÉATION D'UN PLATEAU D'IMAGERIE MÉDICALE À CHÂTEAULIN

Le Conseil Municipal de Ploéven rappelle que l'accès aux soins constitue un enjeu majeur d'attractivité, de solidarité territoriale et d'égalité entre les citoyens.

Le territoire de Châteaulin est aujourd'hui identifié par l'Agence Régionale de Santé Bretagne comme une zone blanche en imagerie médicale, ne disposant d'aucun plateau technique de proximité. Les habitants du bassin de vie, ainsi que ceux de la presqu'île de Crozon et du Centre-Finistère, sont contraints de parcourir des distances importantes pour accéder à un scanner, une IRM ou à certains examens de dépistage, notamment en matière de cancer du sein.

Le projet porté par le groupe RIM 29 Sud prévoit l'implantation à Châteaulin d'un plateau d'imagerie comprenant un scanner, des IRM, un mammographe, des équipements de radiologie conventionnelle et d'échographie. Cette implantation contribuerait à améliorer les délais d'accès aux examens, à renforcer les parcours de soins, à soutenir la maison de santé pluridisciplinaire et à conforter l'offre médicale de proximité sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil municipal prend acte des difficultés économiques exposées par le porteur de projet, résultant notamment de l'évolution récente des modalités nationales de financement de l'imagerie médicale, qui fragiliseraient la réalisation de cet investissement pourtant autorisé par l'ARS.

Considérant que ce projet répond à un besoin reconnu de santé publique et constitue un équipement structurant pour le Centre-Finistère ;

Considérant qu'un accès rapide à l'imagerie médicale favorise le dépistage précoce, améliore la prise en charge des patients et participe à la lutte contre les inégalités territoriales de santé ;

A l'unanimité, le Conseil municipal de Ploéven :

- **AFFIRME** son soutien au projet de création d'un plateau d'imagerie médicale à Châteaulin ;
- **DEMANDE** que les conditions permettant sa réalisation puissent être réunies dans les meilleurs

Bretagne, à la CPAM du Finistère ainsi qu'aux parlementaires du territoire.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20261102-DELIB_2026_045-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents, pour copie conforme au registre.
PLANTÉ Didier, le Maire

Le Secrétaire de séance,
Audrey EMEDY



